



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Faucardage de la Sèvre Niortaise entre la Cale du Port et La
Roussille - approbation d'une convention avec l'IIBSN**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjointes :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjointes :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060409

**Risques Majeurs et Développement
Durable**

**Faucardage de la Sèvre Niortaise entre la Cale du Port et La
Roussille - approbation d'une convention avec l'IIBSN**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le faucardage de la Sèvre Niortaise est une intervention qui consiste à faucher sous l'eau les herbacées aquatiques dont la prolifération serait susceptible d'entraîner une asphyxie progressive du milieu, et de compromettre les activités diverses qui intéressent le fleuve.

L'institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) possède un bateau faucardeur à l'aide duquel elle effectue ce travail sur l'ensemble du cours d'eau domanial, et en particulier sur la section concernant Niort entre la Cale du Port et la Roussille.

Cette intervention est partiellement régie par une convention passée en 1995 entre la Ville et l'Institution, afin de garantir les conditions d'utilisation de la base nautique de Noron. Cette convention est transférée depuis 2001 à la CAN, la base nautique étant communautaire. Suivant la même organisation et répartition des tâches, l'IIBSN faucarde l'ensemble de la section entre la Cale du Port et la Roussille, la ville de Niort collectant les déchets et les amenant en décharge (hors base nautique).

La réalisation des parcours de la Coulée Verte le long du fleuve ainsi que du parcours de pêche induisant des exigences plus fortes des utilisateurs nous amène à formuler plus précisément les conditions d'exploitation du fleuve et à les formaliser dans une convention, à savoir :

- Faucardage gratuit sur l'ensemble du tronçon intéressant la Ville, réalisé à raison de 2 interventions en juin et septembre de chaque année.
- Evacuation par la Ville des produits déposés en des lieux bien identifiés sur les berges.

Il convient de préciser que cette évacuation en décharge s'effectue auprès de la CAN à titre onéreux. Le coût en est estimé entre 5.000 et 10.000 € selon les années.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention jointe en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	11

Pour le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)